



RÈGLEMENTS CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS DE LORRAINE DE DRESSAGE 2017

Les Championnats et Critériums de Dressage de Lorraine 2017 se courent sur un seul concours.

Art. 1. Calendrier

ROSIÈRES-AUX-SALINES (Pôle Hippique de Lorraine) : les **24 et 25 juin 2017**

Les Championnats et Critériums se dérouleront sur la journée du 25 juin pour les catégories Amateur 3 et Amateur 2. Pour les catégories Amateur 1, Amateur Élite et Pro, 2 ils se dérouleront sur les 2 jours.

Art. 2. Épreuves support

NIVEAU	REPRISES	
	CHAMPIONNAT	CRITÉRIUM
Amateur 3	Preliminaire (ex D2) Et Grand Prix (ex D1)	Imposées B (ex D4) et A (ex D3)
Amateur 2	Preliminaire (ex C2) et Grand Prix (ex C1)	Imposées B (ex C4) et A (ex C3)
Amateur 1	Preliminaire (ex B2) et Grand Prix (ex B1)	Imposées B (ex B4) et A (ex B3)
Amateur Élite	Preliminaire (ex A7) et Grand Prix (ex A6)	Imposées B (ex A9) et A (ex A8)
Pro 2	Preliminaire (ex A6) et Grand Prix (ex A5)	

Art. 3. Qualification et conditions de participation

Les Championnats et Critériums sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition 2017 (LFC) au titre du Comité Régional d'Équitation de Lorraine (CREL).

Chaque couple doit obligatoirement participer aux 2 épreuves de sa catégorie.

Pour les Championnats, sont exclus du classement, les cavaliers qui auront été classés 2 fois et plus, avec le cheval engagé, dans des épreuves de niveau supérieur à celui du Championnat au titre duquel ils sont engagés et à partir de l'épreuve Imposée A de cette classe et ce sur la saison 2017.

Exemple : un cavalier participant au Championnat Amateur 3 qui aurait été classé en Amateur 2 plus de 2 fois à partir de l'épreuve Amateur 2 Imposée A serait exclu du classement du Championnat Amateur 3.

Un concurrent ne peut courir qu'un Championnat.

Un concurrent ne peut concourir sur un Championnat et un Critérium avec le même cheval ou avec deux chevaux différents.

Toutefois les épreuves, qu'elles soient support du Championnat ou du Critérium, restent ouvertes à tous, selon les critères de qualification du règlement fédéral de Dressage. Les cavaliers engagés à la fois sur des reprises support du Championnat et sur les épreuves support de Critérium devront donc se déclarer et choisir l'un ou l'autre des classements Lorrains avant leur premier passage.

Art. 4 Calcul des points

Les points attribués aux cavaliers correspondent à la somme des notes obtenues exprimées en pourcentage lors de chaque reprise et multipliées par un coefficient :

$[(\text{note amateur 3 Préliminaire ou Imposée B}) \times 1] + [(\text{note amateur 3 Gd Prix ou Imposée A}) \times 1,5] = \text{note finale}$

$[(\text{note amateur 2 Préliminaire ou Imposée B}) \times 1] + [(\text{note amateur 2 Gd Prix ou Imposée A}) \times 1,5] = \text{note finale}$

$[(\text{note amateur 1 Préliminaire ou Imposée B}) \times 1] + [(\text{note amateur 1 Gd Prix ou Imposée A}) \times 1,5] = \text{note finale}$

Etc.

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points, les points obtenus lors des reprises Grand Prix pour les Championnats et Imposée A pour les Critériums départageront les ex-aequo.

Art. 5 Classements

Il sera effectué, par catégorie, un classement « Championnat » et un classement « Critérium », avec un minimum de 8 classés par classement.

Art. 6 Divers

Les textes des reprises ne peuvent pas être dictés dans les épreuves supports de championnats et critères de Lorraine.

Ce règlement définit un cadre de travail pour la détermination des podiums des Championnats et Critériums de Lorraine et ne peut se substituer ou contredire le règlement FFE.

Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer celui FFE en vigueur.